**REGLEMENT DU TOURNOI DE JEUNES DU FC MEES AU STADE DE SOLFERINO**

**SAMEDI 25 AVRIL 2020 TOURNOI DES PITCHOUNS U7-U9**

**DIMANCHE 26 AVRIL 2020 CHALLENGE U11 « THIERRY LESAN » ET CHALLENGES U13 « VINCENT DASSE »**

**CATEGORIES**  **U7** (2013-2014) – **U9** (2011-2012)

 Article 1 : les règles qui régissent ce tournoi sont celles du FOOTBALL ANIMATION mises en place par la FFF, telles que nous les connaissons dans le District des Landes.

Respect de l’adversaire et de l’environnement, Sportivité, Fair play, Plaisir du jeu sont les principes que le Comité d’Organisation du Tournoi (C.O.T.) demande aux clubs présents d’observer.

Article 2 : les frais d’inscription incluant les repas pour tous les joueurs + 1 éducateur inscrits sur la feuille « Equipe » s’élèvent à 45 € pour les U9 (équipes composées de 5 joueurs + 2 remplaçants maximum) et 40 € pour les U7 (équipes composées de 4 joueurs + 2 remplaçants maximum).

Les bulletins d’inscription sont à retourner à l’adresse du club : FC MEES 426 route de Castéra 40990 MEES avant le 01/01/2020.

Le nombre d’équipes est limité à 16 en U7 et U9, mais le C.O.T. se réserve le droit de le modifier.

Chaque joueur doit être licencié à la FFF dans sa catégorie au titre de la saison 2019/2020.

La feuille « Equipe » ainsi qu’une photocopie des licences des joueurs inscrits devront être envoyées au COT au plus tard 48 h avant le début de la compétition.

Les équipes inscrites s’engagent à participer au Tournoi afin de ne pas pénaliser les autres équipes.

Après le 13/03/2020, l’absence de participation d’une équipe inscrite entraînera le non remboursement des frais d’inscription.

Article 3 : les joueurs doivent porter une tenue réglementaire (short, maillot, protège tibias, chaussettes et chaussures de foot).

Le tournoi se déroule au stade de Solférino à MEES sur 5 terrains de foot engazonnés de dimension adaptée.

Article 4 : l’auto-arbitrage est assuré par les éducateurs des équipes concernées en n’intervenant que si nécessaire

Seul le C.O.T. est compétent pour régler tout litige ou réclamation.

Seuls les joueurs et les éducateurs concernés par la rencontre sont autorisés à rester sur les terrains.

Toute autre personne doit rester à l’extérieur des mains courantes.

 Article 5 : le tournoi débute vers 10h00 et la remise des récompenses aura lieu vers 16h00.

La pause déjeuner est prévue vers 12h00 jusqu’à 14h00.

Chaque équipe jouera 5 à 6 rencontres en tenant compte du temps de jeu maximum autorisé de 40’ pour les U7 et 50’ pour les U9.

 Article 6 : en cas d’annulation du Tournoi pour raisons sérieuses (intempéries, …), les responsables des équipes inscrites seront prévenus par mail ou sms, et les frais d’inscription seront remboursés totalement dans un délai maximum de 30 jours.

Le C.O.T. se réserve le droit d’arrêter le Tournoi pour raisons sérieuses. Une information parviendrait aux équipes dans les jours qui suivent.

Article 7 : les joueurs, les éducateurs, les parents et plus largement toutes les personnes qui participent à cette manifestation autorisent le C.O.T. à utiliser à durée indéterminée les images (photos et vidéos) prises au cours de cette journée, sur tous les supports de diffusion autorisés.

 Article 8 : en aucun cas, le club organisateur FC MEES, couvert en responsabilité civile par sa police d’assurance, ne pourra être tenu responsable de perte, vol, dommage, accident subis au cours de ces journées.

Le C.O.T. se réserve le droit de poursuivre les personnes ayant dégradé volontairement ou pas les installations sportives mises à leur disposition (terrain, toilettes, vestiaires, douches,…), et/ou n’ayant pas respecté les règles de bonne conduite vis-à-vis du voisinage.

L’inscription au tournoi entraîne l’acceptation sans réserve, par chaque équipe et chaque participant, du présent règlement.

Le C.O.T. se réserve le droit d’amender le présent règlement en cas de besoin pour traiter les cas non prévus.

**CATEGORIES**  **U11** (2009-2010) - **U13** (2007-2008)

 Article 1 : les règles qui régissent ce tournoi sont celles du FOOTBALL ANIMATION et du FOOTBALL à 7 mises en place par la FFF, telles que nous les connaissons dans le District des Landes.

**Seule la règle du HORS JEU n’est pas prise en compte dans le tournoi.**

Respect de l’arbitre, de l’adversaire et de l’environnement, Sportivité, Fair play, Plaisir du jeu sont les principes que le Comité d’Organisation du Tournoi (C.O.T.) demande aux clubs présents d’observer.

Toute personne ou équipe qui y manque pourra être exclue du Tournoi.

Article 2 : les frais d’inscription incluant les repas pour tous les joueurs + 1 éducateur inscrits sur la feuille « Equipe » s’élèvent à 75 € pour les U11 et U13 (équipes composées de 8 joueurs + 4 remplaçants maximum),

Les bulletins d’inscription sont à retourner à l’adresse du club : FC MEES 426 route de Castéra 40990 MEES avant le 01/01/2019.

Le nombre d’équipes est limité à 16 en U11 et 32 en U13, mais le C.O.T. se réserve le droit de le modifier.

Chaque joueur doit être licencié à la FFF dans sa catégorie au titre de la saison 2019/2020.

La feuille « Equipe » ainsi qu’une photocopie des licences des joueurs inscrits devront être envoyées au COT au plus tard 48 h avant le début de la compétition.

Les équipes inscrites s’engagent à participer au Tournoi afin de ne pas pénaliser les autres équipes.

Après le 13/03/2020, l’absence de participation d’une équipe inscrite entraînera le non remboursement des frais d’inscription.

Article 3 : les joueurs doivent porter une tenue réglementaire (short, maillot, protège tibias, chaussettes et chaussures de foot).

Le tournoi se déroule au stade de Solférino à MEES sur 4 demi-terrains de foot engazonnés.

Article 4 : l’arbitrage est assuré par des licenciés du club assistés par des délégués aux terrains (dirigeants du club) qui s’assurent du bon déroulement des rencontres.

Seul le C.O.T. est compétent pour régler tout litige ou réclamation.

Seuls les joueurs et les éducateurs concernés par la rencontre sont autorisés à rester sur les terrains. Toute autre personne doit rester à l’extérieur des mains courantes.

 Article 5 : le tournoi débute vers 9h00 et la remise des récompenses a lieu vers 17h30.

Une pause déjeuner est prévue vers 12h15 jusqu’à 13h45.

Le matin, les équipes jouent 3 matchs de poule.

L’après-midi, chaque équipe jouera 3 rencontres de classement (1/4, ½ et finales et finale).

Des modifications peuvent être apportées au déroulement ci-dessus suivant le nombre d’équipes.

Article 6 : les points sont attribués selon le système suivant : 4 points par match gagné, 2 points par match nul, 1 point par match perdu, 0 point par forfait ou pénalité.

En cas d’égalité dans la phase de poules, il est tenu compte dans l’ordre suivant : du goal average général, du goal average particulier, de la meilleure attaque, de la meilleure défense.

Une séance de 3 tirs aux buts départage les équipes à égalité à la fin du temps réglementaire (hors phase des poules), puis un tir aux buts supplémentaire pour chaque équipe en cas d’égalité après les 3 tirs aux buts.

 Article 7 : le coup d’envoi des rencontres est donné par un responsable du C.O.T. à la table de marque (coup de corne).

Idem pour la fin du temps réglementaire, mais l’arbitre reste seul juge pour siffler la fin de la rencontre.

 Article 8 : en cas de non-respect du présent règlement et/ou de conduite inconvenante, un joueur ou une équipe peut être pénalisé temporairement ou définitivement.

Dans tous les cas, tout joueur exclu au cours d’un match ne pourra pas prendre part au minimum au match suivant.

Un joueur averti (carton jaune) à 2 reprises au cours du Tournoi ne participera pas à la rencontre suivante.

 Article 9 : en cas d’annulation du Tournoi pour raisons sérieuses (intempéries, …), les responsables des équipes inscrites seront prévenus par mail ou sms, et les frais d’inscription seront remboursés totalement dans un délai maximum de 30 jours.

Le C.O.T. se réserve le droit d’arrêter le Tournoi pour raisons sérieuses. Une information parviendrait aux équipes dans les jours qui suivent.

Article 10 : les joueurs, les éducateurs, les parents et plus largement toutes les personnes qui participent à cette manifestation autorisent le C.O.T. à utiliser à durée indéterminée les images (photos et vidéos) prises au cours de ces 2 jours, sur tous les supports de diffusion autorisés.

 Article 11 : en aucun cas, le club organisateur FC MEES, couvert en responsabilité civile par sa police d’assurance, ne pourra être tenu responsable de perte, vol, dommage, accident subis au cours de ces journées.

Le C.O.T. se réserve le droit de poursuivre les personnes ayant dégradé volontairement ou pas les installations sportives mises à leur disposition (terrain, toilettes, vestiaires, douches,…), et/ou n’ayant pas respecté les règles de bonne conduite vis-à-vis du voisinage.

L’inscription au tournoi entraîne l’acceptation sans réserve, par chaque équipe et chaque participant, du présent règlement.

Le C.O.T. se réserve le droit d’amender le présent règlement en cas de besoin pour traiter les cas non prévus.

Fait à MEES, le 06/11/2019

Par le Comité d’Organisation du Tournoi